



### A retenir

#### Agrumes

**Cochenille noire de l'olivier** : Présence d'œufs sous les carapaces femelles.

**Metcalfa pruinosa** : Premières larves observées sur le tronc et/ou sous les feuilles.

**Mineuse des agrumes** : Augmentation des piégeages, premières observations de galeries sur feuilles.

#### Kiwi

**Metcalfa pruinosa** : Premières larves observées sur le tronc et/ou sous les feuilles.

### SOMMAIRE

Clémentinier

Pomelo

Kiwi

Prévision Météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Structures partenaires :

CA 2B, AREFLEC, FREDON,  
CAPIC, OPAC, INRA, LEPA,  
CANICO et exploitants  
observateurs.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>  
Crédit photo : CA 2B, C  
Avenas

ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office National  
de l'Eau et des Milieux  
Aquatiques, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués  
au financement du plan  
ÉCOPHYTO

### Clémentinier

- **Stade phénologique**

Grossissement du fruit – Début chute physiologique



- **Pou Rouge de Californie**

Aucune parcelle n'est suffisamment infestée pour permettre un suivi biologique du Pou Rouge de Californie cependant des foyers sont présents dans les parcelles de référence du réseau et une observation à la loupe binoculaire a permis de mettre en évidence la sortie larvaire sur les rameaux.

**Évaluation du risque** : Les vergers à risque sont ceux ayant présentés des problèmes de pou sur les fruits au cours de la dernière récolte.

- **Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)**

Cette cochenille est présente dans des parcelles du réseau et hors réseau. Les cochenilles femelles présentent une carapace noire. Elles sont actuellement au stade ponte : les œufs sont visibles sous les carapaces (cf photo1).

**Évaluation du risque** : Dépend de la présence du nuisible dans le verger. A surveiller. Œufs sous la carapace



Photo 1 : œuf sous la carapace

- **Mineuse des agrumes (*Phyllocnistis citrella*)**

Des pièges à phéromones ont été installés début avril sur 13 parcelles de clémentiniers entre Borgo et Ghisonaccia. Les relevés hebdomadaires montrent une augmentation des captures. Les premières galeries sont observées sur les feuilles de la pousse de printemps sur variété SRA (cf photo 2).

**Evaluation du risque** : Elevé dès l'apparition des premières mines sur les nouvelles pousses dans les jeunes vergers.



Photo 2 : galeries de mineuse

- ***Metcalfa pruinosa***



Photo 3 : jeune larve de *Metcalfa pruinosa*

Des jeunes larves sont observées sur les troncs et sur la face inférieure des feuilles.

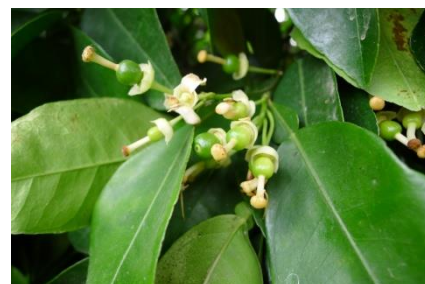
**Evaluation du risque** : Dépend de la présence du nuisible dans le verger. A surveiller.

## POMELO

---

- **Stade phénologique**

Grossissement du fruit



Les organismes nuisibles observés sur clémentinier peuvent être observés sur les pomelos.

## KIWI

---

- **Stade phénologique**







Fin floraison



- ***Metcalfa pruinosa***

Des jeunes larves sont présentes dans la plupart des vergers de référence (5) situés entre Vescovato et San Giuliano. Elles sont encore très petites, environ 1 mm.

**Evaluation du risque** : Dépend de la présence du nuisible dans le verger. A surveiller.

	Jeudi 29 mai	Vendredi 30 mai	Samedi 31 mai	Dimanche 1 <sup>er</sup> juin	Lundi 2 juin	Mardi 3 juin	Mercredi 4 juin	Jeudi 5 juin
Haute-Corse / Corse du Sud								
	Légère hausse des températures	Vent de SO modéré sur Cap Corse et Balagne;	Temps orageux	Vent de Sud se renforçant ; temps orageux lundi		Dégradation nuageuse avec possibilité d'averses		

L'indice de confiance de la prévision est de 3/5 pour samedi et dimanche, pour la période de lundi à mardi de 2/5.

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **Note Nationale Ambroisie** : L'ambroisie est susceptible d'être observée en Corse. Chaque année, quelques échappées ponctuelles de l'espèce sont signalées au Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) qui maintient une veille active au niveau régional sur les espèces invasives. En cas de présence effective de l'espèce, les plants sont immédiatement détruits par le CBNC qui maintient alors une surveillance de la zone durant les années suivantes.  
La dernière observation de l'espèce remonte au printemps dernier et la totalité des individus a été arraché. Si vous possédez des informations sur la présence avérée de l'espèce, contacter Y. Petit au CBNC au 04 95 34 55 64 - [petit@oec.fr](mailto:petit@oec.fr).
- Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*, pathogène responsable de la maladie de Pierce. En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, cliquez sur le lien suivant :

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.